

DEMANDE DE PASSEPORT SPORTIF

NOM : **Prénom :**

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : **Lieu de Naissance :**

1ère Nationalité : **2ème Nationalité :**

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Passeport Jeune

Passeport Adulte

Date et Signature:

JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

- Une photo d'identité récente
- La somme de 8 €
- La copie du certificat médical (fournie par club)

Pourquoi un Passeport Sportif ?
(Lire au verso)

-----Partie à remplir par le club-----

Passeport donné au Judoka : OUI
 NON

Réglé le :

Passeport fait le :

LE PASSEPORT SPORTIF

Quel que soit l'âge, le « passeport sportif » de la FFJDA est obligatoire car il constitue LA PREUVE OFFICIELLE DU GRADE DU LICENCIÉ.

Le passeport jeune

Il a été créé pour les judoka de moins de 15 ans et se présente comme un document officialisant toute son activité de judoka (compétitions, stages, etc.) comme un carnet de grades et un memento judo.

Rassemblant tous les éléments pédagogiques, c'est un lien efficace et utile entre l'élève, le club et les parents. Le jeune y trouvera tous ses programmes ceinture par ceinture jusqu'à la ceinture marron incluse, ainsi que l'histoire du judo, son vocabulaire (techniques, arbitrage...) du judo et quelques conseils sous forme ludique (dessin, coloriage, jeux...). Il pourra y inscrire ses techniques préférées et y récolter des autographes.

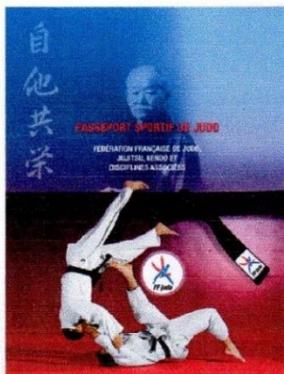
Il y collera son timbre passeport de la saison sportive en cours.



Le saviez-vous ?

Le passeport jeune est valable jusqu'à la catégorie Minimes incluse. Au-delà, le passeport adultes est obligatoire.

Le passeport sportif



- Il facilite toutes les formalités administratives : résultats de compétitions, dates d'accession aux différents échelons du corps des arbitres, qualité de dirigeant, éventuellement date de changement d'association, de ligue, etc.
- Il est exigé à chaque compétition et passage de grade ;
- Il doit être validé chaque année par le timbre détachable (à retirer auprès du club) qui doit être obligatoirement collé à l'emplacement réservé à cet effet ;
- Il est obtenu auprès de la ligue d'appartenance (sauf pour le kendo et les DR auprès du CNKDR).

Les homologations des grades sur le passeport se font auprès de la ligue.

Le passeport est valable huit ans et sa validité court jusqu'à la fin de la saison entamée.

Les passeports sont à disposition des clubs auprès de leur ligue d'appartenance.

Le saviez-vous ?

Pour être valable, le passeport devra être revêtu du tampon d'un organisme fédéral (comité ou ligue) ou du club, apposée sur la photo du licencié.

A noter : Au JCB le passeport est obligatoire à partir de la catégorie d'âge « Poussins » si 2^{ème} année de « Judo ». Pour les judokas effectuant leur première année de judo et pour les catégories « Babys » et « Mini-poussins » celui-ci est facultatif.